

## Renseignements sur le permis d'autorisation de faire du feu

Coût d'un permis d'autorisation de faire du feu (par jour) - 2 \$

Coût d'un permis d'incinération pour la saison - 25 \$

### Introduction

Si vous faites un feu entre le 1er avril et le 31 octobre, vous devez d'abord obtenir un permis d'autorisation de faire du feu. Quiconque désobéit aux règlements ou arrêtés municipaux en ce qui a trait à un feu sera passible d'une amende maximale de 5 000 \$. Chaque amende est recouvrable sous la *Loi sur les infractions provinciales*.

#### 1. **Choisissez une journée sécuritaire**

Un feu a plus tendance à devenir hors contrôle pendant une journée chaude et sèche. On vous prie de faire un feu avant 8 h ou après 20 h quand c'est le plus frais, humide et calme, à moins que vous ne possédiez un incinérateur approuvé. Ne faites pas de feu lors de grands vents. S'il vous plaît consulter la carte de l'énergie éolienne pour plus de renseignements.

#### 2. **Demeurez avec votre feu**

Ne quittez jamais votre feu, même pour un court moment. Un feu peut facilement devenir hors contrôle.

#### 3. **Utilisez un incinérateur**

Si vous brûlez souvent des déchets ou des résidus de forêt, prière d'utiliser un incinérateur. L'information requise pour construire et utiliser un incinérateur se retrouve ci-dessous.

#### 4. **Disposez des cendres d'une façon sûre**

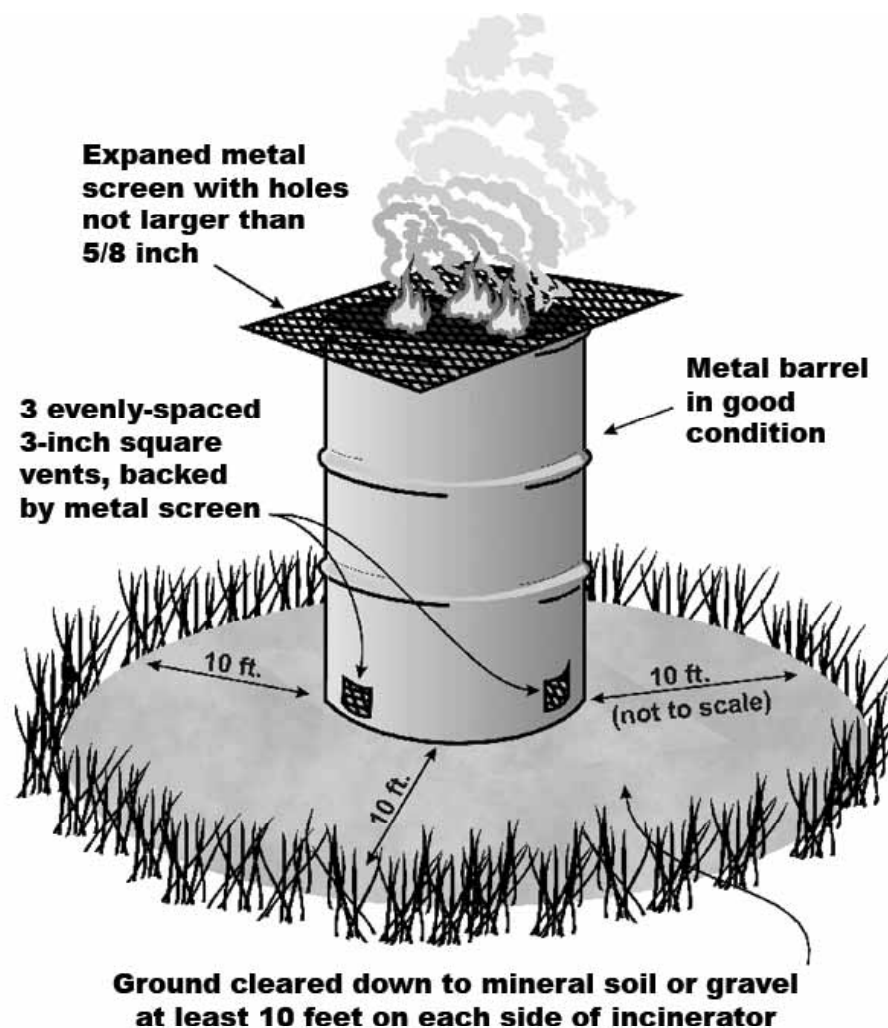
Pour vous débarrasser du charbon de bois brûlé ou des cendres, creusez un trou profond dans le sol minéral pour en disposer. Arroser les charbons chauds sous tous les angles et couvrez ensuite les cendres avec le sol minéral.

### Comment construire un incinérateur sécuritaire

1. Préparez un endroit sûr où placer l'incinérateur. Choisissez un site à une distance d'au moins 5 mètres de tout ce qui pourrait prendre feu, comme des arbres, des branches qui surplombent, des édifices et des résidus de forêt. Traitez la zone jusqu'au sol minéral (sable ou gravier) à au moins 2 mètres de l'incinérateur dans toute direction.
2. Utilisez un baril en métal de bonne condition.

3. Placez un grillage lourd sur le haut de l'incinérateur. L'épaisseur du grillage devrait mesurer moins de 7mm. Positionnez une roche ou une brique lourde de façon à empêcher le grillage de tomber.
4. Percez des trous à quelques centimètres du fond du baril. Insérez des tiges de métal ou des tuyaux dans les trous pour retenir les matériaux à brûler.
5. Percez des trous d'air tout autour du fond du baril, en dessous des tiges. Ceci assurera une bonne combustion.
6. Gardez une pelle, un râteau et de l'eau tout près.
7. On peut faire du feu dans un incinérateur approuvé à n'importe quel temps pendant la journée.

#### Exemple d'un incinérateur sécuritaire



Aire résiduelle:	pile ou rangée de matériel comprenant des souches, des broussailles, des branches, de la terre et des roches. C'est le résultat du défrichage ou des opérations forestières industrielles à l'aide d'équipement mécanique.
Amas de broussailles:	toute partie ou combinaison de parties d'un arbre, de broussailles ou de plantes ligneuses coupés et empilés. Un amas contenant des restes de déchets et de sol n'est pas considéré un amas de broussailles. Les piles ne devraient pas dépasser 1,5 m x 1,5 m.
Des herbes:	des herbacées sèches, mortes, fines contenant une variété d'herbes, de mauvaises herbes, de plantes cultivées, de feuilles.

### Renseignements sur les manches à vent

#### 1. **0 à 5 km / h**

Les feuilles de tremble bougent continuellement; les petites branches de broussailles oscillent; les petites branches et les brindilles des arbres bougent doucement, les hautes herbes et les mauvaises herbes oscillent et plient ; les girouettes ne bougent à peu près pas.

#### **Quoi brûler**

Des herbes, des amas de broussailles, un incinérateur approuvé, des andains de feux d'artifice.

#### 2. **6 à 10 km / h**

Des arbres à découvert et grands comme des poteaux oscillent doucement; du vent est ressenti de façon distincte sur le visage; des bouts de papier bougent, des petites flammes vacillent.

#### **Quoi brûler**

Un amas de broussailles, un incinérateur approuvé, des feux d'artifice et des andains.

#### 3. **11 à 20 km / h**

Des arbres à découvert et grands comme des poteaux oscillent de façon marquée; leurs grandes branches vacillent ; les sommets des arbres de milieu épais oscillent; le vent allonge les petits drapeaux; quelques ondulations de vagues apparaissent sur les lacs.

#### **Quoi brûler**

Un incinérateur approuvé, des sites approuvés et contrôlés.

## Modalités et conditions

1. Défense de faire un feu entre 8 h et 20 h, heure locale, en aucun temps, à moins que ce soit dans un incinérateur approuvé.
2. La quantité à brûler en aucun temps ne doit pas dépasser un acre ou un amas.
3. Tous les rémanents de défrichement doivent être placés en amas ou andains, chacun étant éloigné l'un de l'autre d'une distance d'au moins 15 mètres. Les andains doivent être dans des sections ne dépassant pas 15 mètres de longueur.
4. Le titulaire du permis doit assurer une présence de 2 personnes à l'endroit du feu et avoir de l'équipement des sapeurs-pompiers en bon état de service.
5. Le titulaire du permis, en signant en vertu du présent permis, assure qu'il comprend et qu'il accepte d'obéir aux règlements formulés par la municipalité, comprenant, sans en exclure d'autres, les modalités et conditions contenues dans ce permis.

## Saison des feux

Du 1er avril au 31 octobre inclusivement.

Toute personne allumant un feu pour toute raison autre que pour faire de la cuisson ou se réchauffer doit obtenir un permis d'autorisation de faire du feu.

Lisez le permis attentivement et gardez-le tout près au cas où un membre du service des incendies demande de le voir. Les permis peuvent être annulés ou suspendus si les risques de feu dans notre milieu deviennent trop rigoureux.

Lorsqu'avisé de l'annulation ou de la suspension de permis, vous devez immédiatement éteindre votre feu.